

DU CHRIST À MONSEIGNEUR RHODAIN...

La chrétienté est à l'ordre du jour et de nombreux objecteurs de conscience, de réfractaires et d'insoumis opposent la loi de Jésus à celle des Césars de ce temps.

Je n'ai pas l'esprit assez étroit pour leur refuser au nom d'une philosophie qui nous sépare un hommage que je suis même prêt à étendre à ceux des catholiques et des chrétiens qui les défendent et les soutiennent.

Mais je ne puis oublier que les religions (le catholicisme particulièrement) représentent autre chose qu'une simple conception et constituent une institution temporelle. Voudrais-je l'oublier que les pontifes de l'Église seraient là pour me le rappeler, et des voix plus autorisées et mieux placées dans la hiérarchie ecclésiastique que celle d'un Pironney ou d'un Bernard Moreau se chargent de me faire entendre un tout autre son de cloche.

Ainsi en est-il de celle de Mgr Rhodain (1) qui porte allègrement le nom célèbre du héros d'Eugène Sue et fait paraître, en réponse à une enquête (2), une lettre dont je m'en voudrais de ne pas reproduire l'intégralité.

Je n'ai jamais rien dit sur cette question. Mais, puisque vous voulez mon avis, le voici:

Ou bien vous voulez profiter de la terre française; alors, sachez vous battre pour elle. Ou bien vous ne voulez pas vous battre: alors, allez habiter un autre pays.

Tout ceci en plein accord avec un certain prophète qui déclarait que «son royaume n'était pas de ce monde» et que «l'on devait tendre la joue gauche quand on vous avait frappé la droite». Mgr Rhodain, lui, préfère voir les gens se battre!

Ce qu'il faut faire? Nous sommes en France, appliquons la loi française. L'objecteur du *Code de la route* veut rouler à gauche: qu'on lui retire son permis, ou alors qu'il aille au Pôle Sud, il roulera à sa guise.

«*Appliquons la loi française!*» oh! magnifique pharisien Rhodain, je vous entends dire: «*appliquons la loi hébraïque*» devant ce rêveur rouquin qui voulait protéger la femme adultère de la vindicte publique. O Supérieur ponce Pilate Rhodain, je vous entends déclarer: «*appliquons la loi romaine*» à ceux qui refusaient de voir crucifier un certain objecteur du nom de Jésus.

Mais je vous rends la parole pour ne plus vous interrompre. Il y a une loi française qui punit très sévèrement celui qui reste inerte devant un accident pour non-assistance à personne en danger de mort. Pourquoi châtier cet objecteur-là et ne pas châtier celui qui reste inerte devant un pays entier en danger?

La floraison des objecteurs grandit par la complaisance de ceux qui n'ont pas le courage de parler net.

L'objecteur du service militaire ira en prison? Qu'il y aille! Voilà la mesure que je préconise exactement. Cela fera pleurnicher une douzaine de lectrices. Cela n'a absolument aucune importance: elles seront les premières, dès la prochaine bataille, à réclamer des soldats plus nombreux pour défendre leur village.

Je suis aumônier général des prisons, et secrétaire du *Secours Catholique*. C'est sain de corps et d'esprit, sciemment et en pleine connaissance de cause que je prends position, et que j'affirme m'aligner par charité sur la même position que le bon saint Martin, cet exact officier des armées romaines.

(1) Secrétaire général du *Secours Catholique*.

(2) Enquête de «*L'Homme nouveau*».

Je laisse au lecteur le soin de relever la niaiserie et le paradoxe des comparaisons et d'apprécier jusqu'où va la charité d'une âme chrétienne.

Généralement l'Église est moins pesamment maladroite dans ses plaidoyers, et sait déléguer des avocats plus nuancés, pour l'examen de certaines causes sur lesquelles elle préfère prudemment se réserver.

Qu'il nous suffise de savoir que Mgr Rhodain se revendique du bon saint Martin, exact officier de cette Rome qui supprima celui dont il se prétend le vicaire.

Ce qui prouve qu'avec un peu de recul et une certaine élasticité de conscience on peut honorer tout à la fois les martyrs et leurs bourreaux.

Maurice LAISANT.
